



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 17 Janvier 2017 à 18 h 30

Réf. SP.IG - 047.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le mardi Dix Sept Janvier à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de M. Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) - Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUBARRENA (Adjoints) - Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, Mme MOUNIOS ADURRIAGA, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, Mme VARELA, Mme IRASSART ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DAUBAS qui donne procuration à M. DIAS, Mme VESGA SORONDO qui donne procuration à M. le Maire, M. FRUCHART, M. CAMBLONG qui donne procuration à M. ELIZALDE, Mme CEZA qui donne procuration à Mme CAZALIS, M. TENA qui donne procuration à Mme KEHRIG COTTENÇON, M. BERRA qui donne procuration à Mme IRASSART ESTOMBA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 décembre 2016

M. le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 29 décembre 2016 par Mme CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité -

II - DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de présenter deux rapports supplémentaires à l'ordre du jour :

- rapport n° 006.2017 concernant le projet d'extension et de réaménagement du Centre Social DENENTZAT,

- rapport n° 007.2017 relatif à une avance de subvention pour l'association BEGIRADAK.

Adopté à l'unanimité -

SUR RAPPORT DE M. Kotte ECENARRO, Maire

001.2017 - DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

059.2016	Autoport - Centre d'Accueil - Convention d'occupation avec association VIVRE ENSEMBLE/ELGAR BIZI	/
060.2016	Location d'un local à M. José MARTIN - 81 boulevard du Général de Gaulle	250 €/mois

061.2016	Fourniture de matériel sanitaire et plomberie - Lot 2 : matériaux plastiques et accessoires - Marché (procédure adaptée) passé avec la société FRANS BONHOMME pour 2017	MINIMUM 3 000 €
062.2016	Ecole maternelle Plage - Remplacement des menuiseries extérieures - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la société LEIHOAK	59 245 € HT avec variante
063.2016	Fourniture de carburant pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec les Ets LAMOTHE	MINIMUM 90 000 €
064.2016	Fourniture d'ampoules et accessoires de mise en marche pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société SONEPAR (CSO)	MINIMUM 25 000 €
065.2016	Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société KDI	MINIMUM 5 000 €
066.2016	Fourniture de matériel pour la quincaillerie pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société FOUSSIER QUINCAILLERIE	MINIMUM 20 000 €
067.2016	Fourniture de matériel électrique pour 2017 - Marché procédure adaptée passé avec la société REXEL	MINIMUM 25 000 €
068.2016	Budget annexe Port de Plaisance - Souscription d'un contrat de prêt auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	110 000 €
069.2016	Droit de préemption urbain - Délégation à l'EPFL PAYS BASQUE	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 43 mutations foncières pour un montant global de 9 655 511 € représentant un total de 86 532 235.63 € pour l'année 2016.

MARCHES PASSES SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
FOURNITURE DE MATÉRIEL SANITAIRE ET PLOMBERIE	LOT 2 Matériaux plastiques et accessoires	FRANS BONHOMME	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 3 000 €	16/12/16
ECOLE MATERNELLE PLAGE REEMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES	LOT UNIQUE	LEIHOAK	59 245.00 € (avec variante)	16/12/16
FOURNITURE DE CARBURANT	LOT UNIQUE	LAMOTHE	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 90 000 €	16/12/16
FOURNITURE D'AMPOULES ET D'ACCESSOIRES DE MISE EN MARCHÉ	LOT UNIQUE	SONEPAR (CSO)	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 25 000 €	16/12/16
FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR LA FERRONNERIE ET LA SERRURERIE	LOT UNIQUE	KDI	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 5 000 €	16/12/16
FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR LA QUINCAILLERIE	LOT UNIQUE	FOUSSIER	MARCHÉ ANNUEL DE FOURNITURE D'UN MINIMUM DE 20 000 €	16/12/16

Le conseil municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

M. TRANCHE : j'avais juste une question à poser à Peio POUYFAUCON, parce que je suis un peu informé. Je voulais juste savoir si nous étions en direct sur Facebook et, si c'est effectivement le cas, par politesse, au moins prévenir l'ensemble des conseillers municipaux que ça l'est. Ce n'est pas une attaque, c'est juste une demande de politesse pour que toutes les personnes ici présentes sachent que nous sommes filmés en direct. Merci.

M. POUYFAUCON : on est direct, est-ce que cela vous dérange ? C'est plus simple et cela me fait gagner de la batterie sur mon téléphone. Merci.

M. TRANCHE : ce qui aurait été super, c'est que tu le fasses en entrée de conseil, au moins pour avoir notre avis. Merci.

M. POUYFAUCON : pas de souci.

Mme KEHRIG COTTENÇON : je voudrais juste savoir si les démarches auprès de la CNIL ont été faites parce que, normalement, elles doivent être faites, et par politesse aussi vis-à-vis du public, je pense qu'il faudrait définitivement que l'on mette un petit panneau à l'entrée de la salle du Conseil Municipal qui informe le public qu'il est susceptible d'être filmé. Je pense que c'est important pour tout le monde.

M. POUYFAUCON : c'est dans le règlement d'un Conseil Municipal ; il est susceptible d'être filmé, c'est public.

Mme KEHRIG COTTENÇON : oui, mais le public n'a pas à être filmé.

M. POUYFAUCON : mais il n'est pas filmé, et ces personnes sont dans un lieu public.

Mme KEHRIG COTTENÇON : dans le cas où tu tournerais la caméra, je pense que c'est important.

M. POUYFAUCON : c'est très légal, il n'y a pas de souci Chantal.

Mme KEHRIG COTTENÇON : et les démarches de la CNIL, je pense qu'il faut s'en assurer.

M. POUYFAUCON : oui peut-être, je regarderai. Après, si tu ne veux pas que les hendayais puissent voir la vidéo, tu peux le dire aussi.

M. LE MAIRE : non, cela n'a rien à voir. Il y a des procédures à respecter et nous demandons M. POUYFAUCON, que vous les respectiez.

M. POUYFAUCON : pas de souci, mais si ça dérange, vous pouvez le dire aussi.

SUR RAPPORT DE Mme Isabelle POLA LAKE

002.2017 - CONCESSIONS CIMETIÈRE - TARIFICATION POUR 2017

Les tarifs des concessions, columbarium, cavurnes et dépositoire sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

M. DESTRUHAUT : excusez-moi M. le Maire. Tout à l'heure, je voulais intervenir sur le compte-rendu des décisions et vous ne m'avez pas vu quand j'ai levé la main. Est-ce que je peux revenir ?

M. LE MAIRE : sur les décisions, oui bien sûr.

M. DESTRUHAUT : je vous remercie. Je voulais juste vous demander sur la décision n° 068.2016 si vous pouviez nous préciser la destination finale du prêt de 110 000 € qui a été souscrit par le port de plaisance auprès de la Caisse d'Epargne. C'est juste une précision en fait.

M. LE MAIRE : il s'agit du financement des investissements de l'année 2016.

M. DESTRUHAUT : d'accord. Et puisqu'on est au port de plaisance, est-ce qu'on peut passer au port de pêche très rapidement ?

M. LE MAIRE : non, absolument pas. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. DESTRUHAUT : on est sur le port de plaisance, on peut y aller, ce n'est pas loin.

M. LE MAIRE : non. Vous êtes sur l'eau et vous flottez, mais vous flottez dangereusement. Essayez de ne pas couler surtout.

M. DESTRUHAUT : donc, je note que vous ne répondez pas à la question que j'allais poser, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas répondre à la question que vous n'avez pas posée, effectivement.

SUR RAPPORTS DE Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

003.2017 - CENTRE D'ENFOUISSEMENT D'AGORETTA - TARIFICATION 2017

Les tarifs des déchets inertes sur le site d'Agoretta sont fixés à compter du 18 janvier 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

004.2017 - CESSION DE TERRAIN - RUE DU TUNNEL

Il est décidé de céder à M. Juan ECHEVERRIA le terrain nu de 502 m² situé rue du Tunnel, acheté en 2015 à la SNCF au prix de 15 000 € HT, dans les mêmes conditions financières, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

005.2017 - LOTISSEMENT CLAIRE - CLASSEMENT DE LA VOIRIE, DES RÉSEAUX ET DES ESPACES VERTS

Il convient de régulariser et d'actualiser une délibération prise en 1996 décidant de classer la voirie, les réseaux et les espaces verts du lotissement CLAIRE dans le domaine public communal, et dont le classement n'avait pas été réalisé à l'époque. L'acquisition de ces espaces s'effectuera à l'euro symbolique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

006.2017 - PROJET D'EXTENSION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIAL DENENTZAT - AVENANT n° 1 AU LOT n° 2 "CHARPENTE-COUVERTURE-ÉTANCHÉITÉ-ZINGUERIE-BARDAGE

Dans le cadre de l'extension et du réaménagement du centre social DENENTZAT, il s'est avéré nécessaire d'effectuer des réparations et des renforcements d'éléments de charpente et de toitures des anciens locaux LANGON et MONTERO. Un avenant n° 1 est conclu avec l'entreprise Philippe BERTIERE, titulaire du lot n° 2, pour un montant HT de 27 123.15 €.

Mme KEHRIG COTTENÇON : pour votre information, le montant initial TTC était de 282 341.86 € et cet avenant porte le marché à 314 889.64 €. En fait, ces travaux ne sont pas des travaux supplémentaires. Etant donné que quand nous avons débuté le chantier, la maîtrise d'œuvre n'avait pas fait démonter toute la charpente, donc nous ne pouvions pas voir l'état de la charpente. C'est important puisque c'est la structure même du bâtiment, donc il a été décidé de modifier cette charpente pour faire en sorte évidemment, qu'elle réponde aux nouvelles normes. D'où cet avenant qui est d'un montant assez important, je vous l'accorde.

M. DESTRUHAUT : je profite de l'occasion pour poser une question à Christelle ; elle s'y attend, c'est sûr. Est-ce que tu as des news à nous donner concernant le Conservatoire Maurice Ravel ?

Mme CAZALIS : je vais te répondre, mais j'aimerais quand même, parce que la fin du dossier approche et j'espère que tu vas, et vous allez pouvoir dans l'opposition, vous rendre compte que ce que vous avez peut-être pris pour de longs discours, vont se concrétiser par des faits réels, sauf que dans la méthode, nous avons procédé un peu différemment de ce que vous auriez fait vous. C'est-à-dire qu'effectivement, comme je l'ai dit, nous avons travaillé sur différents champs.

Le premier, c'est que la question du Conservatoire, ce n'est pas que celle du Conservatoire, c'est la question de l'enseignement artistique et de la possibilité d'accéder à l'enseignement de la musique, de la danse et de tous les arts en général, sur le territoire.

A ce titre, je tiens à te donner les dernières informations : c'est qu'effectivement, j'ai continué le travail au sein de l'Agglomération, sur l'enseignement artistique à l'échelle du territoire et, finalement, la décision qui a été prise, c'est de structurer d'abord tout ce qui est enseignement musical associatif, lié avec l'école de musique de St Jean de Luz. Cela, c'est pour la partie institutionnelle de l'Agglomération.

Pour la partie institutionnelle du conservatoire, en qualité de Vice-Présidente du Conservatoire, nous avons continué les études concernant le projet que l'on pouvait proposer dans le cadre de cette agglomération à 158 communes, et nous avons eu un compte-rendu du responsable, M. UGALDE, qui a tenu les ateliers d'Hasparren, qui est venu affirmer au Conservatoire, la volonté que cet outil soit intégré dans le cadre de cette intercommunalité à 158 communes. Sachant que, dans tous les cas, que ce soit pour le premier ou le deuxième dossier, nous sommes dans des calendriers qui vont aller de maintenant à 2 ans, et qui nous permettront de continuer de travailler sagement.

Je tenais à insister là-dessus parce que, malgré que cela puisse paraître être des discussions, c'est surtout une prise de conscience du territoire que cet enseignement artistique doit être porté par tous, et que ce n'est pas uniquement une question hendayaise que l'on verrait par la petite porte, par une histoire de local dans un petit espace du centre social.

Cependant, comme tu le sais aussi, j'ai été attentive et je pense avoir reçu, à leur demande, régulièrement, tous les parents d'élèves concernant le Conservatoire, et lors de la rentrée de cette année, dans la mesure de mes possibilités, j'ai été rencontrer les parents du Conservatoire pour discuter avec certains d'entre eux. Néanmoins, c'est vrai que depuis la rentrée, ils ne m'ont pas sollicitée de manière officielle donc, pour l'instant, je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec eux. De toute façon, la procédure veut d'abord que je puisse exposer tout cela aussi à la Commission Culture. Donc, concrètement, en ce qui concerne le centre social, nous nous sommes rendu compte de manière plus générale, et c'est là aussi que notre méthode diffère avec la vôtre, c'est que nous n'avons pas répondu à un problème, mais avons essayé de réfléchir à un problème d'ensemble, qui est l'enseignement artistique sur notre territoire et sa pratique.

Aujourd'hui, le problème qu'a le Conservatoire et le problème qu'ont de nombreuses associations culturelles, c'est qu'ils ne sont pas dans des locaux adaptés pour la pratique de l'enseignement. Nous ne nous sommes pas précipités sur un seul problème, mais avons pris du recul sur la situation hendayaise, pour envisager une solution pour tous.

A ce titre, nous avons proposé effectivement, que le centre social devienne un espace d'enseignement artistique et culturel. Pour être complètement honnête avec toi, c'est une décision qui a été discutée avant mes congés au mois d'octobre, qui a été actée au bureau des Adjoints au mois de novembre et, sur proposition de la Directrice des Services Techniques, répondra avec deux espaces distincts :

- un qui sera plus dédié à la pratique corporelle qui, effectivement, du coup prendra en compte toutes les complexités techniques de sol, etc..
- un autre qui sera plus "tout terrain" et qui pourra accueillir l'ensemble des associations qui, aujourd'hui par exemple, sont dans des écoles, qui ne sont pas nécessairement des lieux adaptés à la pratique artistique.

Maintenant, il est vrai qu'au niveau du calendrier, je me sens tout à fait à l'aise du fait que je réunis une Commission Culture tous les mois. Celles de novembre et de décembre ont été consacrées essentiellement aux attributions de subventions. Je suis en train de réfléchir à celle de début février et ce sujet sera un des sujets à l'ordre du jour pour en parler en commission. A ce titre, je pense que, comme toujours, je suis dans la transparence, comme toujours, je suis dans l'écoute et, contrairement à vous, je suis peut être un petit plus dans une démarche constructive. Merci.

M. DESTRUHAUT : merci de ton intervention. Il ne peut pas y avoir d'opposition sur ce projet. Ce projet a été mis sur les rails par l'ancienne équipe, vous l'avez poursuivi et je pense que c'est un projet à long terme. Donc, sur ce dossier, il n'y a pas d'opposition, je suis désolé de te décevoir de ce côté-là. Il y avait un projet, il y avait de la mutualisation, tout était pris en compte, vous avez continué, c'est bien. On ne critique pas.

La question que j'ai posée, c'est par rapport au Conservatoire Pôle Sud Maurice Ravel. Aujourd'hui, malheureusement, et je pense que tu le sais aussi, il quittera Hendaye. Voilà, tu le sais très bien, tu ne veux peut-être pas le dire, mais ce projet là, sur Hendaye, c'est fini et malheureusement, cela fait des années qu'il est ici, il y a plus de 120 enfants qui sont présents. Peut-être que nous non plus nous n'aurions pas pu le retenir, mais c'est dommage. Est-ce qu'il continuera à exister, est-ce que tout sera centralisé sur Biarritz, peut-être, on ne sait pas. La question portait là-dessus. Tout le reste, la description que tu as faite est très bien, mais je pense que c'est un projet à long terme et il n'y a pas deux groupes qui s'opposent. Nous sommes unis.

Mme CAZALIS : excuse-moi, ce n'est pas méprisant de ma part, mais je pensais quand même que mes propos étaient clairs déjà. D'une part, ce n'est pas la question (je ne vais pas rentrer dans les histoires de "c'est notre projet/votre projet"), je pense que ce n'est pas la continuité de votre projet puisque la continuité de votre projet aurait été de dédier 300 m² exclusivement au Conservatoire de danse, alors que le projet actuel est de dire que sur 300 m², comment peut-on répondre aux problématiques d'enseignement artistique sur le territoire hendayais et comment on répond aux besoins de nombreuses associations culturelles également qui, aujourd'hui, répètent dans des studios qui ne sont pas adaptés. C'est la première chose.

Tu peux me dire que non, mais en tous cas, moi, en tant que Vice-Présidente, le Président et le Directeur m'ont informée de la volonté que vous aviez, portée par M. VIEIRA, d'avoir deux studios de danse exclusivement pour le Conservatoire, en lien avec le centre social, pour développer la pratique.

Ce que je veux te dire, si tu permets, c'est que ce n'est pas tout à fait le même projet que de ne se consacrer qu'à une activité ; c'est dans ce sens-là aussi que je te disais que la méthode de travail que vous avez eue pendant 6 ans et la nôtre étaient un peu différentes. C'est-à-dire que nous, pendant 3 ans, on ne s'est pas précipité, on a pris le temps de la réflexion. Cela a aussi permis de prendre le temps des économies et de nous assurer des finances et de pouvoir concrétiser l'ambitions de nos projets, pour finalement avoir, je pense, des projets qui répondent à un plus grand intérêt général. Maintenant, on peut jouer sur les mots, on peut discuter, comme tu veux, peu importe.

La deuxième chose, c'est que je ne comprends pas comment aujourd'hui, en te disant concrètement qu'il y aura deux studios de répétition, qu'il a été pris en compte dans ces studios de répétition, le besoin des associations culturelles et le besoin du Conservatoire, comment aujourd'hui, et quel intérêt tu as, toi par contre, à continuer à faire croire à des parents et à des personnes qui ne sont pas là pour des jeux politiques, mais qui, pour certaines gamines, ont de vrais enjeux.

M. DESTRUHAUT : c'est bon, je ne suis pas en politique. Donc, les leçons, tu les gardes pour toi, d'accord ?

Mme CAZALIS : je ne t'ai pas interrompu.

M. DESTRUHAUT : je te dis les choses comme elles sont, c'est tout. Tu le sais très bien, tu ne veux pas le dire parce que tu n'as pas envie de le dire.

Mme CAZALIS : je ne vais pas te dire ce qui n'est pas réel. Ce que je vais dire aujourd'hui, concrètement, et M. le Maire peut prendre l'engagement, et l'ensemble des Adjointes aussi, c'est que la réflexion sur ces deux espaces d'enseignement artistique, c'est d'y intégrer au niveau des plannings, la possibilité d'y avoir et le Conservatoire et les associations culturelles.

Je ne vois pas comment, en étant Vice-Présidente du Conservatoire, en ayant travaillé sur l'enseignement artistique et culturel à différentes échelles de l'Agglo, et aujourd'hui, en étant tout simplement une élue à la Culture, je ne pourrais pas vouloir me battre pour que le Conservatoire soit maintenu sur notre territoire. Quel intérêt j'aurais, en tant qu'élue à la Culture, de porter ce type de propos ?

Ce que je te dis depuis le début, c'est que vous avez traité ce dossier par le petit bout de la lorgnette et que vous vous êtes contentés de réfléchir sur la destination d'un local sans réfléchir à une politique culturelle de l'enseignement qui implique un territoire qui, aujourd'hui est encore modifié avec 158 communes, et une réalité hendayaise qui n'est pas que celle du Conservatoire, mais de l'ensemble des associations culturelles. On verra l'aboutissement de ce travail. En tous cas, ma démarche et celle des élus et des Adjointes a été celle-là, on en verra les aboutissements, mais tu ne peux pas préjuger des conclusions et, surtout, me dire que je ne porte pas la volonté aujourd'hui, de maintenir une antenne du Conservatoire sur notre territoire.

Mme IRASSART ESTOMBA : bonsoir. Juste, Christelle, ce que tu dis est louable ; par contre, tu ne peux pas te permettre de dire que pendant 6 ans on s'est précipité. Si on s'était précipité sur ce projet, il aurait vu le jour avant. Donc, il a été réfléchi. Vous n'avez pas l'apanage de la réflexion collective. Et l'espace qui était prévu devait être mutualisé aussi. Donc, certes, ce que tu dis est louable, mais ne dis pas n'importe quoi sur ce qu'on a fait, qu'on n'a pas réfléchi, qu'on s'est précipité, cela, tu n'as pas le droit de le dire. Et, nous avons mutualisé d'autres espaces qui ne l'étaient pas, donc, tranquille. Ce n'est pas parce que maintenant tu es dans la majorité, que tu dois critiquer forcément ce qui a été fait et dire que ce qu'on a fait, on l'a fait dans la précipitation. Ça c'est faux et je ne te laisserai pas le dire.

M. LE MAIRE : et moi, j'aimerais dire quand même aussi dans cette salle, que ces affirmations sans preuve, c'est toujours comme une valise sans poignée.

M. DESTRUHAUT : on laisse les parents d'élèves juges. On verra et on espère se tromper.

M. LE MAIRE : avec vos affirmations, ça commence à bien faire. On ne fait qu'agiter des chiffons rouges, donc on va un peu se calmer.

Mme IRASSART ESTOMBA : on peut se calmer, mais moi je demande qu'on respecte le travail qui a été fait. C'est tout.

M. LE MAIRE : par les affirmations de M. DESTRUHAUT, on ne respecte pas le travail qui a été fait par la Commission Culture actuelle.

M. DESTRUHAUT : M. le Maire, je pensais que vous aviez remisé votre esprit condescendant en 2016.

Mme CAZALIS : Sylvie, je pense que je respecte le travail qui a été fait parce que, concrètement, le projet qui a consisté à dire que le Conservatoire allait développer toute la politique sur la danse basque, etc, je peux te dire que pour certains parents, aussi, ce n'était pas une évidence. Certains m'ont dit pourquoi par rapport à ceux de Biarritz, on n'a pas le droit au contemporain, pourquoi nous on nous impose la danse basque, etc. Et sur ce dossier-là, en particulier, par exemple, j'ai respecté ce qui a été fait. Donc, j'ai juste donné une autre vision des choses à ce qui a été fait. Maintenant, ce que je dis aussi, c'est que j'ai eu la chance de pouvoir être à la fois à l'Agglo, au Conservatoire et Adjointe à la Culture pour essayer de traiter le dossier dans sa globalité, parce que c'est avec ces questions-là de fond qu'on répond à la pérennité de l'enseignement sur le territoire, et pas juste en donnant des locaux. C'est tout ce que je dis.

Mme IRASSART ESTOMBA : d'accord, mais attention à ce que tu dis parce que c'est régulier.

M. LE MAIRE : attention à ce que nous disons tous, et n'oubliez pas de vous inclure dans le "tous".

Mme IRASSART ESTOMBA : pas de souci, je suis très au clair avec ça, mais je demande le respect de l'action que l'on a menée. C'est tout.

M. LE MAIRE : le respect doit être mutuel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE Mme Christelle CAZALIS

007.2017 - AVANCE SUR SUBVENTION 2017

L'assemblée décide d'allouer une avance de 5 000 € sur sa subvention 2017 à l'association BEGIRADAK qui doit faire face à des besoins de trésorerie.

M. POUYFAUCON : je suis très content qu'on octroie le manque que nous n'avions pas alloué au dernier Conseil Municipal. Ce qui est dommage, par contre, c'est que ce soit une avance sur l'année prochaine. Ça aurait été bien qu'on donne l'ensemble de la demande de la semaine dernière parce que c'est un peu le serpent qui se mord la queue ; espérant que cela ne va pas leur porter préjudice pour l'année prochaine, avec 5 000 € qu'on ne leur donnera pas du coup.

Mme CAZALIS : d'abord, il n'y aura pas 5 000 € qu'on ne leur donnera pas parce que, je ne sais pas si tu as assisté à cette Commission Culture, j'en ai plus le souvenir, mais la Commission Culture, avant même qu'arrive cette question, avait décidé de donner 5 000 € de plus au festival, puisqu'on avait décidé de montrer la volonté effectivement qu'on le soutenait. Donc, tu vois comme quoi, on avait dû sentir les choses.

Ensuite, c'est que cela n'enlève en rien non plus, ce que je t'avais dit dans un premier temps, c'est qu'effectivement si le festival souhaite se développer et si aujourd'hui ils sont en capacité de nous proposer un projet un peu plus conséquent, il faudra que cela passe par une discussion et par une validation des élus, pour voir comment chaque institution partenaire privé peut s'investir dans cet événement qui est incontestablement un événement phare pour Hendaye, un événement fort de 7^{ème} art, dans une ville qui est une des rares à avoir un cinéma en régie municipale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 00.

HENDAYE, le 18 janvier 2017

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 18.01.2017*

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques*

